

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un faux infirmier arrêté après un avortement mortel

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Melen a interpellé, le 8 juillet dernier, Valery Bekale, Gabonais, la quarantaine, et exerçant illégalement la profession d'infirmier dans un local qui lui servait de cabinet. Ce dernier, loin de posséder les aptitudes pour exercer un tel métier, en dehors de quelques connaissances en automédication, s'était spécialisé dans les interruptions volontaires de grossesses (IVG). Une activité que le mis en cause avoue, devant les enquêteurs, exercer depuis

plusieurs années. Aussi aurait-il aidé plusieurs jeunes patientes à interrompre leurs grossesses. Sauf qu'en voulant, une fois de plus, recourir à cette pratique interdite au Gabon en faveur d'une demoiselle, tout a malheureusement viré au drame. Cette dernière ayant perdu la vie. Lors de son interrogatoire, Valery Bekale a confié avoir préalablement inoculé un produit dont il se sert d'ordinaire à la patiente enceinte de quelques semaines. Mais celle-ci aurait commencé à saigner abondamment, signe manifeste de complications au niveau du ventre. La "patiente" a finalement perdu la vie sur-le-champ. C'est ce drame qui

lui vaut aujourd'hui les ennuis judiciaires ayant débouché sur la mise aux arrêts de l'infirmier présumé par les pandores de la brigade de gendarmerie de Melen. Pour sa défense, Valery Bekale soutient qu'il a fait des études de santé à l'Université des sciences du même nom au Gabon (USS), avant de rejoindre un centre de formation au Bénin pour se perfectionner. Malheureusement, rien n'atteste tout cela. Il sera présenté devant le parquet de la République cette semaine.



Photo: Abel Eyeghe

Valery Bekalé qui est présentement gardé à vue.

Oyem: deux braqueurs invétérés derrière les barreaux

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

YVAN Yannick Evina Alias Scorpion, 39 ans, et Childéric Nguema alias Dougi, 29 ans, tous deux Gabonais, sans-emploi, qui perpétreraient des braquages dans plusieurs quartiers d'Oyem, viennent d'être neutralisés par les éléments de l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ). Ils ont été écroués à la maison d'arrêt locale. D'après une source proche du dossier, le dernier forfait des deux voyous a été commis contre deux femmes, qui sortaient d'une veillée de prière à la paroisse Saint-Basile sise au quartier Mont-Miyele. Il est 6 heures du matin, pendant que les deux dames attendaient un taxi à la hauteur de la poste centrale, trois individus fondent brusquement sur elles. Childéric Nguema sort une machette et somme les victimes de remettre leurs sacs. Après une brève opposition de la part de ces dernières, les braqueurs sortent d'autres armes blanches qui permettent de les tenir en respect. Après leur forfait, les deux bandits



Photo: Alexis Ndong ima

Yvan Yannick Evina et Childéric Nguema.

prennent la poudre d'escampette avec comme butin une somme de 43 000 francs. Après le partage, ils se débarrassent des sacs contenant les documents sans intérêt à leurs yeux. Mais l'agresseur aux dreadlocks est identifié par les victimes. Elles prennent alors la direction du commissariat d'Oyem et déposent une plainte contre X. Les limiers de la PJ arrêtent d'abord Evina Yannick à son domicile de la Cité économique. Childéric Nguema est, à son tour, cueilli le lendemain. Seul le troisième braqueur, Oppianga, court toujours. Les deux malfrats ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. Après audition devant le procureur de la République, ils ont été placés en détention préventive à la prison du Peloton.



COMMUNIQUE DE PRESSE
Concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire – session août 2022



Vue partielle des bâtiments du CME de Bingerville

Libreville, le 13 Juillet 2022. La SEEG organise le concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire. Les épreuves se dérouleront le mardi 09 août 2022 au Centre des Métiers Jean Violas (CDM) d'Owendo.

Les candidats admis suivront une formation de deux (2) ans au CME de Bingerville, sanctionnée par un Brevet de Technicien Supérieur.

Le concours est ouvert aux Gabonais dont l'âge varie entre 16 et 22 ans échus à la date du concours, détenteurs d'un Baccalauréat dans les filières technologiques et scientifiques des métiers de l'électricité, de l'électrotechnique, de l'électromécanique, de la maintenance industrielle, de l'informatique industrielle, des automatismes et de la régulation.

Pour faire acte de candidature, les personnes intéressées doivent postuler en allant sur le lien <http://concours.seeg-gabon.com/> ou le site Internet SEEG à la rubrique « Concours », et téléverser les documents ci-après au plus tard le dimanche 24 juillet 2022 à 23h59 :

- Une copie de l'attestation du Baccalauréat ;
- Une copie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- Les copies des 3 bulletins de la classe de Terminale ;
- Une copie de l'acte de naissance ;
- Une lettre de motivation lisible, précisant une adresse mail valide et un contact téléphonique personnel ;
- Une photo d'identité couleur ;
- Une copie de la CNI, du passeport, du permis de conduire ou de la carte scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à s'adresser les jours ouvrables de 8h à 15h, à la Direction de la Formation et de la Prospective au 011 76 75 71.

IMPORTANT :
Les éventuels candidats présentant des difficultés d'accès à Internet et n'ayant pu postuler en ligne, sont invités à bien vouloir déposer leur dossier complet dans les délais directement au Centre des Métiers Jean Violas de la SEEG sis à Owendo à la Division Ingénierie, les jours ouvrables de 09h à 15h00. Le nombre de places est limité !

La Direction Communication
Contact média : 011 76 79 19

seeg gabon www.seeg-gabon.com